

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 038-213800055-20230926-DEL_26_09_23_1-DE

S²LOW

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline.

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION CAO – MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SPORTS, ROUTE DE SAVOIE

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

Le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un terrain de sports, route de Savoie et d'une plateforme proche de l'Eau d'olle Express.

Pour nous aider dans la mise en œuvre de ce projet, il y a lieu de recruter un maître d'œuvre.

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la commission d'Appel d'Offre lors de sa séance d'ouverture et d'analyse des plis en date du 25 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DECIDE** de retenir l'entreprise suivante :
 - **ALP'ETUDES** demeurant Centr'Alp – Parc du Pommarin – 137 rue Mayoussard – 38430 MOIRANS =
 - ❖ **Tranche ferme (1^{ère} tranche) : 2 475,00 € HT ;**
 - ❖ **Mission complémentaire Permis d'aménager : 1 800,00 € HT ;**
 - ❖ **Tranche optionnelle (études et suivi des travaux) : 14 025,00 € HT.**
- **MANDATE** et **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires ;
- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°10 du 23 mars 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 038-213800055-20230926-DEL_26_09_23_2-DE

S²LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-six septembre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline.

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

LANCEMENT MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCES POUR 4 ANS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Le Maire informe qu'il y a lieu de lancer une consultation pour un marché de services d'assurances, celui en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2023.

Cette consultation sera lancée sous forme de marché à procédure adapté allotit (liste provisoire) :

- Lot n° 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot n° 2 – assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot n° 3 – assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
- Lot n° 4 – assurance de la protection juridique de la collectivité
- Lot n° 5 – assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot n° 6 – assurance de la navigation
- Lot n° 7 – assurance tous risques expositions - musée

La commune sera assistée pour la passation du marché des assurances par le Cabinet ARIMA Consultants associé.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer la procédure de marché en vue de confier à un ou plusieurs assureurs, le marché de services d'assurance de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder à la publicité et à réaliser l'ensemble de la procédure.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES



Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-six septembre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline.

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

REALISATION DE TRAVAUX SUR L'AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE (API) ET L'ESPACE France SERVICE (EFS) DE LA VALLEE DE L'EAU D'OLLE – PLAN DE FINANCEMENT POUR VERSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS

Le Maire rappelle la délibération n°19 du 27 septembre 2022 et la convention signée fin 2022 concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de l'Agence Postale Intercommunale et de l'Espace France Services de la vallée de l'Eau d'Olle.

Aux termes de l'alinéa V de l'article L .5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il informe que le dernier plan de financement de l'opération est le suivant :

Financier	Taux	Montant
La Poste	29,80 %	20 000,00 €
CC Oisans	35,10 %	23 558,34 €
Allemond	12,25 %	8 219,50 €
Oz	9,57 %	6 424,36 €
Vaujany	10,34 %	6 937,93 €
Villard Reculas	2,94 %	1 976,54 €
Total	100,00 %	67 116,68 €

Il précise que les versements des subventions d'équipements / fonds de concours par les communes doivent être comptabilisés au compte 2041512.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dernier plan de financement détaillé ci-dessus ;
- **PREVOIT** au budget les sommes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 038-213800055-20230926-DEL_26_09_23_4-DE

S²LOW

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-six septembre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline.

OBJET : ENSEIGNEMENT

ACOMPTE SUBVENTION POUR FOURNITURES COOPERATIVE - ECOLE MATERNELLE - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024.

Le Maire propose de verser une subvention à la coopérative de l'école maternelle pour l'achat des fournitures scolaires 2023/2024 de 3 166,00 €.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser à la coopérative scolaire maternelle cette subvention en deux fois :
 - Un acompte en octobre 2023 de 1 055,00 € (mille cinquante-cinq euros) ;
 - Le solde en août 2024 de 2111,00 € (deux mille cent onze euros) pour les fournitures scolaires ;

Le versement sera effectué sur le compte postal n° 20041 01017 0109656Z028-56.

- **PREVOIT** au budget, article 65738, la somme nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire



Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 038-213800055-20230926-DEL_26_09_23_4-DE

S²LOW

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-six septembre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline.

OBJET : ENSEIGNEMENT

ACOMPTE SUBVENTION POUR FOURNITURES COOPERATIVE – ECOLE MATERNELLE - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024.

Le Maire propose de verser une subvention à la coopérative de l'école maternelle pour l'achat des fournitures scolaires 2023/2024 de 3 166,00 €.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

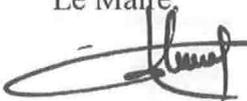
- **DECIDE** de verser à la coopérative scolaire maternelle cette subvention en deux fois :
 - Un acompte en octobre 2023 de 1 055,00 € (mille cinquante-cinq euros) ;
 - Le solde en août 2024 de 2 111,00 € (deux mille cent onze euros) pour les fournitures scolaires ;

Le versement sera effectué sur le compte postal n° 20041 01017 0109656Z028-56.

- **PREVOIT** au budget, article 65738, la somme nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 038-213800055-20230926-DEL_26_09_23_6-DE

S²LOW

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-six septembre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline.

OBJET : ENSEIGNEMENT

ACOMPTE SUBVENTION POUR FOURNITURES COOPERATIVE – ECOLE PRIMAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024.

Le Maire propose de verser une subvention à la coopérative de l'école primaire pour l'achat des fournitures scolaires 2022/2023 de 6 274,00 €.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser à la coopérative scolaire primaire cette subvention en deux fois :
 - Un acompte en octobre 2023 de 2 091,00 € (deux mille quatre-vingt-onze euros)
 - Le solde en août 2024 de 4 183,00 € (quatre mille cent quatre-vingt-trois euros) pour les fournitures scolaires,

Le versement sera effectué sur le compte postal n° 20041 01017 0103818D028-22.
- **PREVOIT** au budget, article 65738, la somme nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 038-213800055-20230926-DEL_26_09_23_7-DE

S²LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline.

OBJET : ENSEIGNEMENT

**ACOMPTE SUBVENTION POUR LES ACTIVITES SPORTIVES DE L'ECOLE
ELEMENTAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024.**

Le Maire propose de verser une subvention à la coopérative de l'école élémentaire pour les diverses activités scolaires 2023/2024 de 9 600,00 €.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser en deux fois la subvention à la coopérative scolaire « activités sportives » :
- un acompte en octobre 2023 sur subvention d'un montant de 3 200,00 € (trois mille deux cent Euros)
 - Le solde en août 2024 d'un montant de 6 400,00 € (six mille quatre cent Euros)

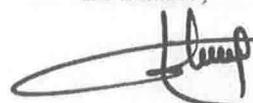
Le versement sera effectué sur le compte postal n° 20041 01017 0333776H028-57.

- **PREVOIT** au budget, article 65738, la somme nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 038-213800055-20230926-DEL_26_09_23_8-DE

S²LOW

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline.

OBJET : FINANCES LOCALES
AIDE AUX ELEVEURS DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle que notre territoire communal a un besoin impérieux d'entretien de nos paysages pour des raisons sécuritaires et environnementales.

Il précise que nos agriculteurs et éleveurs de montagne nous apportent une aide précieuse et indispensable à la réalisation de cet objectif.

Aussi, il convient de leur apporter une aide financière pour cette contribution d'intérêt général.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une aide d'un montant de 460 € annuelle à Monsieur Emile MICHEL et GAEC de l'Eterlou ;
- **PREVOIT** au budget, article 6713, les sommes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



- **VALIDE** les tarifs de vente, par Nordic-Isère, des titres réciproques (tarifs nationaux et départementaux) pour le compte de la collectivité, tels que détaillés en annexe ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tous les autres documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 038-213800055-20230926-DEL_26_09_23_10-DE



Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE EN SAISON HIVERNALE.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités durant la saison hivernale, à savoir des travaux d'entretien et de déneigement dans l'environnement territorial ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités durant la saison hivernale, à savoir l'ouverture du Foyer de ski de fond ;

Dans ces conditions, le Maire propose le recrutement :

- ◆ trois agents contractuels à temps complet dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 mois, allant du 1^{er} décembre 2023 au 31 mars 2024, avec possibilité de reconduction, pour une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois ;
- ◆ un agent contractuel à temps non complet dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité principalement sur le hameau du Rivier d'Allemond pour une période de 4 mois, allant du 1^{er} décembre 2023 au 31 mars 2024, avec possibilité de reconduction, pour une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois ;
- ◆ un agent contractuel à temps non complet dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 mois, allant du 11 décembre 2023 au 31 mars 2024, avec possibilité de reconduction, pour une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois.

Les heures complémentaires, de dimanche, jour férié ou de nuit, de travail effectif seront rémunérées suivant les mêmes indices.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** les recrutements proposés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats d'engagements à intervenir ;
- **PREVOIT** au budget, article 64131, les sommes nécessaires au paiement des salaires et charges.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire



Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 038-213800055-20230926-DEL_26_09_23_11-DE

S²LOW

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline.

**OBJET : FINANCES LOCALES
SECOURS FINANCIER EXCEPTIONNEL SUITE A UN SINISTRE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'incendie qui s'est déclaré le 2 septembre 2023 dans la maison de Mme Estelle OUDART à Articol, la laissant, elle et ses enfants sans aucun effet personnel.

Il propose de donner une aide financière exceptionnelle à Mme OUDART (ayant 2 enfants à charge).

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner une aide financière exceptionnelle de 1 500 € (mille cinq cent euros) à Mme Estelle OUDART.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES

